LA RANDO DU PRINTEMPS à ROQUECOR 82150

ouverte aux QUAD, SSV, MOTO homologués.

Organisée par ACTION-QUAD82

http://www.action-quad82.fr

SAMEDI 23 AVRIL 2016

INSCRIPTION (bulletin à retourner avant le 19 avril) 100 kilomètres à parcourir, prévoir le ravitaillement en carburant! Chaque bidon d'essence devra porter le nom de son propriétaire.

Programme:

12h00 - accueil des participants, possibilité de restauration sur place (casse-croûte)

13h30 - dernier départ

en soirée, apéritif suivi du repas

Bulletin d'engagement:

A renvoyer, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de ACTION-QUAD82), des photocopies de l'assurance, de la carte grise du véhicule ainsi que du permis de conduire à l'adresse suivante :

ACTION-QUAD82 chez Monsieur PANDELLE Jérémy TROTIS HAUT 47340 HAUTEFAGE-LA-TOUR

A réception de l'ensemble des documents et du règlement, un Email confirmant votre inscription vous sera adressé.

Pour tout renseignement complémentaire, appelez :

Robert au 0683713706 (matin); Nadine au 0687442486 (après-midi); Jérémy au 0689713338 (soirée) ou par email à **contactez-nous@action-quad82.fr**

conducteur + repas	x 40 €	€
conducteur sans repas	x 30 €	€
passager avec repas	x 23 €	€
passager sans repas	x 12 €	€
repas supplémentaires	x 20 €	€
repas enfant (-12 ans)	x 10 €	€
TOTA	L:	€

Adresse:						
Véhicule:	QUAD	0	SSV	0	мото 🔘	
Modèle et Marque:				. – – – –		

✔ Règlement de la randonnée ci-après complété et signé

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

organisée par ACTION-QUAD82

http://www.action-quad82.fr

SAMEDI 23 AVRIL 2016

Point 1	- La randonnee organisee par ACTION-QUAD82 n'est en aucune façon une course ou une epreuve
D : 40	sportive donnant lieu à un quelconque classement ou remise de prix.
Point 2	- Les QUAD/SSV/MOTO participant à cette randonnée doivent être homologués, posséder les
D. 1. 4. 2	équipements d'origine et en état de fonctionnement (éclairages, silencieux).
Point 3	- Les QUAD/SSV/MOTO doivent être assurés, les conducteurs titulaires du permis approprié à la
Doint 4	conduite de leur engin.
Point 4	- Pilotes et passagers doivent porter un casque durant la randonnée.
Point 5	 Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les balisages et avertissements mis en place sur le parcours par les organisateurs.
Point 6	 En cas de problème, tout participant doit appeler le numéro d'urgence fourni au départ et attendre les instructions des organisateurs.
Point 7	 Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le SAMEDI 23 AVRIL. Toute personne utilisant ce tracé un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés.
Point 8	 Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé si les conditions climatiques devenaient défavorables.
Point 9	– Tout participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de ACTION-QUAD82 ou des propriétaires des terrains traversés et chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la randonnée du SAMEDI 23 AVRIL.
Nom et P	rénom :
Adresse :	
Tél :	Email :
	Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.
	Le non respect de celui-ci entrainera une exclusion définitive de la randonnée.
	Fait à le
	Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"